

#### FICHE D'INSCRIPTION STAGE VACANCES

FICHE DE L'INSCRIT	
Nom / Prénom de l'enfant :	
Nom / Prénom de l'enfant : à à	
Adresse :	
RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT	
Père : Nom/Prénom :	
Téléphone :	Courriel :
Mère : Nom/Prénom :	
Téléphone :	Courriel :
AUTORISATIONS PARENTALES	
	tono П
*J'autorise mon enfant à partir seul après le s	
*Je n'autorise pas mon enfant à partir seul ap	
*J'autorise une autre personne à récupérer m	
Nom/Prénom :	
Lien avec l'enfant :	
Téléphone :	
Choix des forfaits :	
☐ A la semaine = 30.000frs	
Choix du mode de Paiement :	
Espèces	
□ Carte Bancaire	
d Carte Daricalle	
Decuments à fournir :	
Documents à fournir :	at aigné a
Fiche d'inscription dûment complétée	
☐ Fiche sanitaire dûment complétée et s	
□ Fiche autorisation droit parental dûme	
Règlement et conditions intérieur dûm	ent signe et menti
Je reconnais avoir pris connaissance du prése	ent règlement et m'engage à le respecter.
Fait à, le	
Signature (Précédée de la mantien lu et approuvé)	
(Précédée de la mention lu et approuvé)	



### Fiche sanitaire de liaison lors des stages vacances Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

#### I - Renseignements médicaux :

(précédée de la mention lu et approuvé) :

Si oui, joindre une oi boîtes d'origine, avec	e un <b>traitement médical</b> pendant le rdonnance récente et les <b>médicam</b> c la notice, et marquées au nom de l édicament ne pourra être pris sans	<b>ents</b> correspondants ( <i>dans leurs</i> ' <i>enfant</i> ).
*Allergies :		
-médicamenteuses	♦oui ♦non	
-asthme	♦oui ♦non	
-alimentaires	♦oui ♦non	
-autres	♦oui ♦non	
Préciser la cause d	e l'allergie et la conduite à tenir :	
*Indianon las <b>difficul</b>	tés de semté (mode dis socident sui	
	l <b>tés de santé</b> (maladie, accident, cris on) en précisant les dates et les <b>préc</b>	
II - Recommandation  Préciser si l'enfant perte?	ons utiles : orte des lunettes, des prothèses aud	litives, des prothèses dentaires,
III - Responsable lé	gai de l'enfant :	
Nom : Tél. domicile :	Prénom :	Adresse :
Tél travail :	Tél portable :	
déclare exacts les r séjour à prendre, le d	nsable légal de l'enfant renseignements portés sur cette fiche cas échéant, toutes mesures ( <i>traiten</i> cale) rendues nécessaires par l'état c	nent médical, hospitalisation,
Signature		Fait à :

Le:



# AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR & LA PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e) :
Monsieur ou Madame,
Agissant en qualité de : □Père □ Mère □ tuteur
☐ Parent exerçant le droit de garde
du ou des mineur(s) suivant(s) :  1er enfant : Nom
2ème enfant : Nom
3ème enfant : Nom
Je déclare sur l'honneur :
□ avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s)
☐ être investi du droit de garde (ou) de la tutelle à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s)
$\square$ J'autorise / $\square$ Je n'autorise pas l'entreprise ALSI et FAMILY PARK, à photographier et/ou filmer lors des activités, mon (mes) enfant(s) mineur(s) désigné(s) ci-dessus.
En cas d'autorisation de la condition ci-avant, je donne l'autorisation à cette entreprise de diffuser lesdites photographies et images filmées de mon (mes) enfant(s) sur le site web et les réseaux sociaux de l'entreprise.
Les photos où apparaissent des enfants dont les parents auraient refusé seront retirées du site, où floutées pour que ces enfants soient rendus méconnaissables.
Valable pour une période indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier adressé à <u>animation.ludique@hotmail.com</u> ou <u>direction@familypark.nc</u> ,.
Fait à , le
Signature (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" )

## REGLEMENT ET CONDITIONS INTÉRIEURS STAGE VACANCES ALSI / FAMILY PARK

#### ARTICLE 1 - PRÉSENTATION ET ENCADREMENT

La SARL ALSI organise pour les périodes de vacances scolaires, des stages d'initiations aux jeux ludique, interactif et sportif en partenariat avec FAMILY PARK, pour les enfants à partir de 7 ans. Les animateurs sont soit titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou d'un certificat ou diplôme équivalent et les directeurs sont titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent. L'équipe d'animation assure la surveillance des enfants durant le séjour prédéfini.

#### ARTICLE 2 - LIEU ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil se fera dans les locaux du FAMILY PARK, situé 158 Avenue des départs, quartier Apogoti à Dumbéa sur mer, Dumbéa 98830.

L'accueil pour ce séjour se fait durant les vacances scolaires et fonctionne en journée uniquement. L'accueil est en journée de 7h30 à 16h30. L'enfant peut arriver au plus tard à 8h30 et il peut repartir à partir de 16h30. L'équipe d'animation n'est pas habilitée à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture, c'est pourquoi il est impératif de respecter les horaires. En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus de nous appeler. ALSI et FAMILY PARK se déclinent de toute responsabilité pour tout événement survenu avant 7h30 et après 16h30. À défaut d'inscription sur une période donnée, aucun accueil ne sera maintenu ouvert. L'effectif minimum pour ouvrir l'accueil de loisir est de 10 enfants.

#### **ARTICLE 3 - PRIX**

Le tarif de l'inscription par enfant est propre à chaque « événement »

#### **ARTICLE 4 - INSCRIPTION**

La participation au séjour est soumise à l'inscription et à son paiement préalable. Cette inscription doit être effectuée par le participant ou son responsable légal auprès de FAMILY PARK (par téléphone ou sur place)

Toutes les inscriptions doivent être accompagnées d'un paiement comptant.

Toute annulation faisant suite au paiement préalable ne sera ni remboursée, ni échangée. L'inscription n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de

réservation, lequel est envoyé au « participant » qui a réglé l'inscription.

Une inscription ne peut être transférée ou revendue à des fins commerciales. Si une inscription est transférée ou revendue en violation de cet article sans l'accord écrit « des organisateurs », le porteur de celle-ci se verra supprimer l'accès.

#### ARTICLE 5 - DONNÉES PERSONNELLES

L'acheteur est responsable de l'exactitude des informations saisies lors de l'envoi de son identité et de ses coordonnées.

#### ARTICLE 6 - SÉCURITÉ ET SANTÉ

- En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps des activités, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.
- Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire. Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ne pourront pas être pris en charge durant ce séjour.
- L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté.
- Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.
- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation.
- Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective durant le séjour, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants

#### ARTICLE 7 - PHOTOS ET CAMÉRAS

Des photos de chaque équipe de « participants » pourront être prises pendant « l'événement » par eux-mêmes ou par « les organisateurs ».

Ces photos pourront être utilisées par « les organisateurs » afin d'alimenter SITE INTERNET, plaquettes commerciales ou digitales (Exemples sans restriction : Facebook, Twitter, Instagram etc.). Toutes ces photos prises deviennent automatiquement libres de droits.

#### **ARTICLE 8 – TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit de Nouvelle-Calédonie et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux statuant dans le ressort de la Cour d'Appel de Nouméa.

Signature	Fait à
(précédée de la mention lu et approuvé)	le,